

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 41 (1968)

Heft: 6

Artikel: Il faut à la France un plan national d'urbanisme

Autor: Lods, Marcel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut à la France un plan national d'urbanisme

déclare Marcel Lods, « L'Aurore »

71

On se souvient que « L'Aurore », publiant un article de Henri Jeanson, avait demandé : « Faut-il tuer les architectes ?... »

Dans les colonnes de ce quotidien du matin, Bernard Monot vient de donner la parole à Marcel Lods, dont on connaît les efforts en ce qui concerne la construction industrialisée comme en faveur d'un urbanisme cohérent. Très utilement, celui-ci, dans cette mise au point, peut déclarer au départ :

— Attaquer les architectes parce que l'urbanisme ne se porte pas bien en France c'est comme d'eng... le chef de gare de Noisy-le-Sec parce qu'il n'y a pas assez de trains pour emmener les gens en vacances...

Il est vrai. Cette observation, exprimée par l'homme qui a tout bâti et de la façon que l'on sait, prend évidemment toute son importance !

communale au bénéfice de la commune sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise ; à défaut, par le maire de liquider le produit de l'astreinte, de dresser l'état nécessaire au recouvrement et de le faire parvenir au préfet dans le mois qui suit l'invitation qui lui en est faite par ce fonctionnaire, la créance sera liquidée, l'état sera établi et recouvré au profit de l'Etat dans les conditions prévues aux articles 80 à 92 du décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962.»

Art. 17. — Il est ajouté à la loi du 2 mai 1930 un article 21-8 ainsi conçu :

« Art. 21-8. — Si, à l'expiration du délai fixé par le jugement, la remise en état ou la mise en conformité ordonnée n'est pas complètement achevée, le ministre des Affaires culturelles peut faire procéder d'office à tous travaux nécessaires à l'exécution de la décision de justice aux frais et risques du bénéficiaire de la modification irrégulière des lieux. »

Art. 18. — Jusqu'à l'entrée en vigueur des décrets fixant les mesures de publicité pour l'application des articles 4 et 5 de la présente loi, les dispositions antérieures relatives à la notification des inscriptions et des classements demeureront applicables.

Art. 19. — Les dispositions de l'article 10, de l'article 23 et de la deuxième phrase de l'alinéa 1^{er} de l'article 14 de la loi du 2 mai 1930 sont abrogées.

« Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment », N° 44/1967.

Mais quelle est donc l'exacte situation des architectes dans la perspective du problème posé ?

Marcel Lods le précise à notre confrère, en disant :

— Nous, les architectes, nous sommes des exécutants. Les décisions, c'est le pouvoir politique qui doit les prendre. Or il ne les prend pas. Voilà tout le problème.

» Tout bouge, tout change mais l'urbanisme reste où il est. Il faudra bien un jour qu'en haut lieu on se décide à classer par ordre d'importance ce qui manque le plus en France. Personnellement, je pense que le problème de l'habitat vient avant ceux du « Concorde » ou de l'usine de séparation d'isotopes.

» Après tout, il y a des dizaines de millions de personnes qui vivent dans des bidonvilles ; n'est-il pas plus urgent de s'intéresser à eux, et à tous ceux qui vont les rejoindre, bientôt, avant de se pencher sur les mystères de la Lune ? » Fort utilement, notre confrère souligne que Marcel Lods ne pense pas que le premier des objectifs est forcément de prétendre parer au plus pressé, en construisant des « paquets » d'immeubles neufs à côté des anciens et il note :

— Il faut que les gouvernements commencent par choisir, par délimiter un plan d'urbanisme précis valable pour toute la France. Et j'estime, moi, que ce qui se fait actuellement est une aberration...

Il saisit un livre rouge sur son bureau :

— Tenez, là-dedans, on explique ce qui se passe en Grande-Bretagne. Ils ont compris, là-bas... Ils ont compris qu'on ne pourra arriver à loger tout le monde convenablement qu'en construisant des villes neuves. Des vraies. Pas de ces « villes nouvelles » que l'on commence à laisser pousser dans la région parisienne, et qui, au moment où elles seront terminées, s'inséreront tout naturellement dans le tissu urbain de la capitale, asphyxiant un peu plus encore les habitants...

» Non, les Anglais, eux, ont implanté leurs villes neuves là où il n'y avait rien jusqu'au nord de l'Ecosse.»

Un temps, et puis :

— S'il n'y avait que la Grande-Bretagne... Regardez la Hollande : ils ont, là-bas, un plan d'aménagement qui fait que tous les habitants sont également répartis sur tout le territoire. Et ces habitants, qui sont trois cent cinquante au kilomètre carré, ont finalement plus d'espace vital, en moyenne, que nous qui sommes quatre-vingt-cinq sur la même superficie. Pourquoi ? Parce qu'en France on s'obstine à favoriser les concentrations dementielles,

Le logement des jeunes foyers et des personnes âgées

72

alors que le reste du pays est, dans sa majeure partie, un désert...

Montrant au collaborateur de «L'Aurore» des dossiers, Marcel Lods peut dire: «Ce sont des rapports... Tous les rapports que depuis vingt-cinq ans j'adresse aux responsables pour leur expliquer la situation. On me répond: «Le mouvement de la population de province vers Paris est irréversible.»

» C'est tout... A-t-on cherché à savoir pourquoi? Prenons le cas de deux paysans, un français et un hollandais, obligés de quitter leur terre par suite de la mécanisation accrue du travail. Le premier n'a pas grand choix: «la» ville, c'est, pour lui, Paris et ses neuf millions et demi d'habitants. Le hollandais, lui, peut aller à Amsterdam, à Rotterdam ou à La Haye parce que ces trois villes ont toutes un million d'habitants et les mêmes possibilités. Et parce qu'il y a un plan. Un plan national comme il n'en existe pas en France, hélas!...

» Ils sont même allés plus loin. Ils ont aussi pensé «Europe» et prévu que les pays en voie d'expansion mais sans débouché sur la mer auraient besoin de leurs ports. Résultat: Rotterdam est depuis quelques mois le port le plus important du monde, avant New York...»

Enfin, pour conclure, l'architecte peut dire à Bernard Monot:

— Vous allez me demander en quoi tout cela regarde les architectes français? Je vous réponds qu'ils sont un peu amers de voir ce qui se passe à l'étranger et ce qui ne se passe pas en France. Un peu déçus qu'on pense de Paris à Avallon alors qu'on devrait penser de Varsovie à Nantes, prévoir les grands courants économiques qui feraient vivre des villes neuves, les favoriser...

» En attendant, ils exécutent. Tant qu'on n'aura pas décidé au niveau de l'Etat d'étudier le problème de l'urbanisme à fond, il y aura des «affaires» du quartier de la Balance d'Avignon, des «affaires» des Halles, etc. Nos gouvernements doivent choisir. Ce n'est pas mon rôle ni ceux de mes confrères de le faire à leur place: si Louis XIV n'avait pas décidé de fortifier les frontières, le nom de Vauban n'aurait pas été connu, après tout...»

Félicitons-nous d'une telle prise de position: elle est salubre!

Elle rejoint totalement ce qu'on a pu lire dans nos colonnes, ce que nous affirmons depuis si longtemps, semaine après semaine.

Combien de temps faudra-t-il encore pour que nous soyons entendus?...

La IX^e session plénière de la Commission du logement familial de l'UIOF s'est tenue au Havre, du 28 au 30 septembre 1967. Organisée avec le concours du Ministère français de l'équipement, de la Chambre de commerce du Havre, de diverses associations familiales françaises, de la Société coopérative d'HLM «Le Foyer havrais» et du Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique, cette session a rassemblé plus de soixante-dix participants venus de différents pays européens: l'Allemagne occidentale, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne et la Suisse. Une participation directe de diverses instances internationales était assurée par des délégués du Conseil de l'Europe, de la Communauté économique européenne, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'Union internationale des architectes. Le discours inaugural fut prononcé par le sous-préfet du Havre, qui accueillit les participants au nom du Gouvernement français.

Le logement des jeunes foyers et le logement des personnes âgées allaient constituer les deux thèmes des débats présidés par M. L. Wynen, président de la Commission du logement familial de l'UIOF.

Les jeunes foyers

Les problèmes que doivent affronter les jeunes foyers d'aujourd'hui pour se loger convenablement sont, comme il est convenu de le dire, d'une brûlante actualité. A vrai dire ces problèmes furent jusqu'à ce jour rarement examinés dans leur ensemble et de manière systématique. C'est ce que souligna dans son exposé très dense M. De Cannière, secrétaire de la commission et rapporteur du premier thème. Il existe une conjonction très étroite entre les problèmes que doivent affronter les diverses catégories d'âges dont se composent les foyers.

Peut-on dire que les problèmes des jeunes foyers sans enfants et ceux des vieux ménages sans enfants, forment un même ensemble? Certains répondent «oui». Ils estiment que leurs problèmes essentiels qui se situent au niveau des dimensions, de l'équipement et de l'implantation des logements et des ressources du ménage, sont pratiquement les mêmes. Ils minimisent les difficultés spécifiques qui affectent les jeunes foyers et n'éprouvent aucun besoin de traiter leur situation comme des cas particuliers. Pour d'autres, il apparaît nettement que c'est de l'impossibilité pour les jeunes foyers de se loger convenablement, que naissent les difficultés. Elles conduisent